

## Congé individuel de formation (CIF CDD)

Anciens titulaires de Contrat à Durée Déterminée

### ■ ■ ■ ■ Priorités 2011\*

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- salariés n'ayant jamais bénéficié d'un congé individuel de formation ;
- salariés âgés de plus de 40 ans ;
- salariés ayant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat ;
- salariés appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus modestes ;
- salariés ayant un projet de reconversion.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS AVEC UN PROJET PROFESSIONNEL COHÉRENT PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- projet dont le métier choisi est en correspondance avec les attentes personnelles et professionnelles du salarié ;
- projet pour lequel le salarié a une bonne représentation du métier et dont les conditions pour y parvenir sont réalistes ;
- projet dont le choix de la formation envisagée par le salarié est adapté au métier visé ;
- projet pour lequel, au regard de son profil, il existe un réel débouché pour le salarié sur le marché de l'emploi.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES FORMATIONS PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- formation > certifiante ayant fait l'objet d'une inscription au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles),
  - > diplômante à vocation professionnelle (diplôme d'État ou national),
  - > visant la délivrance d'un CQP (certificat de qualification professionnelle) reconnu par la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) ou la CCN (convention collective nationale).
- formation faisant suite à une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou un raccourcissement de parcours.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE NE RETIENT PAS EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES PROJETS PRÉSENTANT NOTAMMENT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- projet insuffisamment motivé ;
- projet peu crédible en terme de mise en œuvre ;
- projet pouvant déboucher sur des qualifications non reconnues par les pouvoirs publics dans les professions réglementées.

**\* La répartition prévisionnelle des crédits et l'échéancier sont tenus à disposition de toute personne intéressée.**

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE NE RETIENT PAS EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES FORMATIONS PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- ❗ une formation de niveau inférieur ou égal au niveau possédé dans la même discipline ;
- ❗ une formation ne constituant pas une fin de cycle (non sanctionnée par un diplôme, une certification, un titre) ;
- ❗ un cumul de formations dans des domaines différents sans cohérence avec le projet ;
- ❗ une formation ne permettant pas d'exercer légalement le niveau visé ou une profession réglementée ;
- ❗ une formation ne comportant pas le stage pratique en entreprise exigé pour l'obtention du diplôme ;
- ❗ une formation pluriannuelle qui peut se réaliser en un an à temps plein ou 1 200 h à temps partiel ;
- ❗ un cumul de deux cycles ou de deux formations ;
- ❗ les demandes avec une durée de formation ne prenant pas en compte les acquis professionnels et pouvant probablement faire l'objet d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- ❗ les actions de formation choisies dont les résultats des années précédentes sont jugés non satisfaisants.